



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 5 août 2024 à 18 h 00

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 5 août 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière, Gilles Méjean, Guillaume Alba, Florent Cuvillier et Mesdames Nadège Leblond, Virginie Kusosky.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Charlotte Martin pouvoir à Mr Florent Cuvillier

Mr Matthieu Baissade pouvoir à Mr Michel Fougairolle

Mr Sébastien Crès pouvoir à Mr Guillaume Alba

Absents : M. Bruno Durand, Mme Céline Durand, Mme Amandine Lerond-Pluquet,

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 18 h 00

Date de convocation : 30 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votant : 11

Ordre du Jour :

1. Règlement intérieur des services périscolaires

Point 1 : Règlement intérieur des services périscolaires

Mr le Maire indique que lors du Conseil municipal du 29 Juillet 2024, nous avons validé le règlement intérieur des services périscolaire, une rencontre entre « La terre à l'assiette et les élus a eu lieu le 30 juillet dans la cantine, et il est apparu un dysfonctionnement au niveau de notre règlement.

Le prestataire « De la terre à l'assiette » étant une petite structure locale, qui fonctionne avec des fournisseurs locaux et de saisons, ils ont besoin d'avoir le nombre de repas de la semaine suivante plus tôt que l'ancien prestataire.

Avec l'ancien prestataire, la réservation des repas devait se faire avant le vendredi midi, à partir de septembre, la réservation des repas devra se faire avant le mercredi soir.

Le prix du ticket sera de 5€40 pour du local, bio et de saison.

Mr Florent Cuvillier demande si d'autres communes passent par ce prestataire, et s'il ne serait pas possible d'avoir un tarif de groupe ?

Mr le Maire lui indique que c'est déjà le cas, car la communauté de communes a déjà fait le nécessaire puisque les centres de loisirs se fournissent déjà chez eux, ainsi que plusieurs communes du secteur.

Mme Leblond Nadège indique que le prix est correct pour la prestation proposée.

Mr Serge Semenoff indique que ce prestataire est une Scop, les salariés sont correctement payés, les fournisseurs aussi, c'est une cuisine familiale très peu industrialisée, avec des plats réutilisables, ce qui justifie le prix.

Mr Florent Cuvillier demande si les repas seront connus à l'avance ?

Mr Semenoff et Mr Teissonnière indique que oui même s'il peut y avoir des modifications de dernières minutes en raison d'un problème de fournisseur, en effet en misant sur du local de saison il se peut que certains produits arrivent en décalé.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques ?

Pas de remarques, pas de questions.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail le Règlement intérieur des services périscolaires, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

Nombre de votant : 11

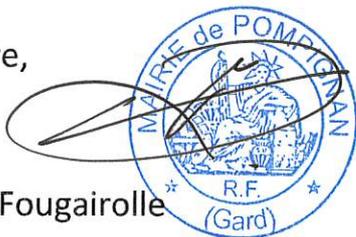
Pour : 10

Contre : 1 (Mme Charlotte Martin)

Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 18 h 26

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance

A blue ink signature in cursive script, which appears to be "Nadège Leblond".

Nadège Leblond